

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.10.2021	10h48	21.209	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Céline Barrelet

Titre : Corridors à faune suprarégionaux : état des lieux

Contenu :

En juin 2011, le Conseil d'État adoptait la fiche « S_34 Promouvoir et renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques » du Plan directeur cantonal. Plus d'une décennie plus tard, il est utile de dresser un premier bilan de la politique cantonale dans ce domaine, particulièrement pour les 13 corridors à faune d'importance suprarégionale (CFSR) du canton. Nous remercions donc le Conseil d'État de répondre à nos interrogations :

1. Comment le Conseil d'État évalue-t-il la mise en œuvre de la fiche S_34 près de dix ans après son adoption ?
2. Quelles sont les espèces susceptibles de recourir à un CFSR ?
3. Quelles sont les mesures existantes et encore à prendre, et selon quel agenda, pour terminer l'assainissement des CFSR décrits comme perturbés ? Le Conseil d'État entend-il s'inspirer du rapport « Corridors à faune dans le canton de Fribourg – Révision 2015 » pour mener à long terme sa politique d'assainissement des corridors faunistiques ?
4. La région de Rochefort comprend cinq CFSR, dont un seul est intact. À l'échelle de cette microrégion, quelles sont les mesures envisageables pour réduire encore davantage l'impact du trafic sur le déplacement de la faune ?
5. Quelles mesures sont envisagées pour réduire le risque d'accidents sur le CFSR qui traverse les gorges du Seyon au niveau tant de l'autoroute que des deux routes cantonales, ainsi que pour le CFSR qui traverse l'A5, la route cantonale et la ligne de chemin de fer entre Le Landeron et Cressier ? Où en sont les discussions avec les Autorités fédérales ?

Développement :

Le canton de Neuchâtel compte 13 corridors à faune d'importance suprarégionale (CFSR), dont seuls 5 sont intacts. Malgré la fiche S_34 de 2011, 7 CFSR sont perturbés et 1 est largement interrompu (état 2020, source : géoportail de la Confédération). Or, ces corridors sont essentiels au déplacement de la faune tant à l'échelle locale (par exemple pour la recherche d'un partenaire pour la reproduction) qu'à l'échelle nationale, voire internationale (dispersion d'une espèce à large échelle). Ils sont d'ailleurs considérés comme des biotopes d'importance nationale par le Tribunal fédéral (BGUrtel 1A. 173/2000, du 5 novembre 2001). Aussi, leur assainissement et leur maintien dans un état aussi fonctionnel que possible sont commandés par l'article 18, alinéa 1, de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Manon Roux	Stéphanie Skartsounis	Clarence Chollet
Adriana Ioset	Richard Gigon	Juliette Grimm
Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc	Marc Fatton
Cloé Dutoit	Patrick Erard	Fanny Gretillat